



Centre de musique baroque
Versailles

Transmettre et partager le patrimoine baroque français des XVII^e et XVIII^e siècles

Telle est l'ambition du Fonds de dotation qui fédère les mécènes individuels et entreprises partageant ces valeurs de transmission, de philanthropie intergénérationnelle et de partage avec le plus grand nombre.



CMBV.FR

Le Fonds de dotation du CMBV est habilité à recevoir legs, donation et assurance vie, vous offrant la possibilité de transmettre votre passion du baroque aux jeunes générations et aux publics.

Promesse de don

Particulier

Entreprise

Prénom · Nom: _____

Raison sociale: _____

Adresse: _____

Code Postal: _____ Ville: _____

Tél.: _____ E-mail: _____

Je souhaite soutenir le Fonds de dotation du CMBV à hauteur de : _____ €

Je souhaite recevoir des informations complémentaires sur

le Fonds de dotation du CMBV

Je souhaite recevoir des informations concernant les libéralités

(legs, donation, assurance vie)

Ce bulletin est à retourner auprès de

Date et signature

CMBV · Fonds de dotation
22 avenue de Paris – CS 70353
78035 Versailles cedex

Comment soutenir le Fonds de dotation du CMBV ?

Par chèque à l'ordre du Fonds de dotation
du CMBV
Par virement
IBAN : FR76 3000 3022 1000 0504 7377 901
BIC-ADRESSE SWIFT : SOGEFRPP

Contactez-nous

Tony Favier
Responsable du
mécénat et des
relations publiques
+33 (0)1 39 20 78 10
dotation@cmbv.fr

Vous êtes un particulier, votre don au Fonds de dotation du CMBV vous permet de bénéficier d'une réduction de 66% de son montant sur l'impôt sur le revenu (IRPP), dans la limite de 20% du revenu imposable.

Vous êtes une entreprise, votre don au Fonds de dotation du CMBV vous permet de bénéficier d'une réduction de 60% de son montant sur l'impôt sur les sociétés (IS), dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaires

Le Fonds de dotation du CMBV est habilité à recevoir les legs, donations et assurances vie.